

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 712 451 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
13.01.1999 Bulletin 1999/02

(51) Int Cl.⁶: **D06H 1/00**, B65H 23/04,
G08B 13/24, B65C 9/44,
G09F 3/00

(21) Numéro de dépôt: **94924338.0**

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR94/00987

(22) Date de dépôt: **05.08.1994**

(87) Numéro de publication internationale:
WO 95/04853 (16.02.1995 Gazette 1995/08)

(54) **PROCEDE ANTIVOL POUR VETEMENT OU ANALOGUE, PROCEDE ET MACHINE POUR
PRODUIRE UN ARTICLE D'IDENTIFICATION DE VETEMENT, ET ARTICLES VESTIMENTAIRES
ET D'IDENTIFICATION ASSOCIES**

VERFAHREN ZUM VERHINDERN DES DIEBSTAHLS VON KLEIDUNG ODER DGL., VERFAHREN
UND VORRICHTUNG ZUR HERSTELLUNG EINES ARTIKELS ZUR IDENTIFIKATION VON
KLEIDUNGSSTÜCKEN, SOWIE KLEIDUNGSSTÜCKE MIT IDENTIFIKATIONSMITTEL

ANTITHEFT METHOD FOR GARMENT OR THE LIKE, METHOD AND MACHINE FOR PRODUCING
A GARMENT IDENTIFICATION ARTICLE, AND ASSOCIATED CLOTHING AND IDENTIFICATION
ARTICLES

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB IT LI LU NL

• **PRAT, Lionel**
F-77500 Chelles (FR)

(30) Priorité: **06.08.1993 FR 9309740**

(74) Mandataire: **Pontet, Bernard**
Pontet & Allano S.E.L.A.R.L.
25, rue Jean-Rostand
Parc Club Orsay Université
91893 Orsay Cédex (FR)

(43) Date de publication de la demande:
22.05.1996 Bulletin 1996/21

(73) Titulaire: **Mamou, Patrick**
F-94210 La Varenne-Saint-Hilaire (FR)

(56) Documents cités:
EP-A- 0 123 557 **EP-A- 0 209 816**
DE-A- 3 212 039 **FR-A- 1 147 325**
FR-A- 1 500 097 **FR-A- 2 199 315**
FR-A- 2 389 697 **US-A- 3 766 870**
US-A- 4 652 863

(72) Inventeurs:
• **MAMOU, Patrick**
F-94210 La Varenne-Saint-Hilaire (FR)

EP 0 712 451 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne un procédé pour protéger contre le vol un article vestimentaire ou analogue.

La présente invention concerne également un article vestimentaire pour la mise en oeuvre de ce procédé, ainsi qu'à titre de produit intermédiaire un article d'identification de vêtement pouvant former une griffe individuelle ou, selon un autre aspect, un ruban prêt à être découpé en griffes individuelles.

L'invention concerne également une machine capable de produire l'article d'identification précité.

Pour la protection des articles vestimentaires contre le vol dans les magasins de vente, il est connu de fixer de manière amovible un dispositif d'influence sur chaque article. Si une personne cherche à emporter frauduleusement l'article vestimentaire, le dispositif d'influence influe sur un détecteur placé dans une barrière d'avertissement aménagée à la sortie du magasin. Pour éviter une telle détection ayant pour conséquence le déclenchement d'une alarme, il faut que le personnel du magasin ôte le dispositif d'influence avant que le client quitte le magasin.

Ce procédé est contraignant pour les commerçants qui doivent posséder et stocker de nombreux dispositifs d'influence et effectuer pour chaque article deux manipulations successives, l'une pour placer le dispositif d'influence sur chaque article avant la mise en rayon, l'autre pour ôter le dispositif d'influence lors de la vente de l'article.

Le DE-A-32 120 39 (sur ce document sont basés les préambules des revendications indépendantes 1 et 3) décrit un dispositif d'influence antivol se présentant sous un format analogue à une carte de visite, et que l'on peut intégrer soit au produit ou à l'emballage du produit, soit dans des étiquettes ou pattes destinées à être fixées à l'article par exemple par couture. Une partie au moins de ces étiquettes ou pattes doit être enlevée de l'article au moment de la vente pour supprimer l'influence sur le dispositif d'alarme placé à la sortie du magasin. Ou bien l'étiquette est visible et un voleur pourra facilement l'enlever pour voler l'article, ou bien elle est cachée et le personnel de vente aura des difficultés pour la trouver lors de la vente, ou bien encore, comme semble le suggérer le document, l'étiquette à coudre est un système complexe et coûteux permettant de dissimuler complètement le dispositif antivol à l'intérieur de l'étiquette.

Le but de l'invention est de proposer pour les articles vestimentaires un mode de protection qui minimise les coûts et opérations spécifiques aussi bien avant la vente que lors de la vente et optimise la sécurité à l'égard du vol sur le lieu de vente.

Suivant l'invention, le procédé pour protéger contre le vol un article vestimentaire ou analogue équipé d'une griffe d'identification, dans lequel on associe à l'article un dispositif antivol capable d'influencer, par proximité,

les moyens détecteurs du genre placé par exemple à la sortie d'un magasin, est caractérisé en ce que lors d'une étape de confection de l'article vestimentaire ou analogue ou préalable à la confection dudit article on fixe le dispositif antivol à demeure sur l'envers de la griffe d'identification que l'on fixe elle-même à l'article.

Suivant un deuxième aspect de l'invention, le procédé pour produire au moins un article d'identification destiné à des vêtements ou analogues, est caractérisé en ce qu'on fixe à demeure sur l'envers d'une griffe textile d'identification, un dispositif antivol capable d'influencer, par proximité, les moyens détecteurs du genre placé par exemple à la sortie des magasins.

Selon l'invention, le dispositif d'influence antivol est fixé à la griffe du vêtement, au plus tard lors de la confection, étant entendu que la pose de la griffe est considérée comme faisant partie de la confection. Les détaillants n'ont donc plus à investir dans des stocks de dispositifs d'influence, ni à consacrer du temps à la pose et la dépose de ceux-ci. Il leur suffira de neutraliser le dispositif d'influence lors de la vente de l'article.

Un article vestimentaire comprend systématiquement une griffe d'identification et sa localisation sur l'article est bien connue du personnel de vente. Les opérations liées à la protection contre le vol sont ainsi simplifiées au maximum, que ce soit avant ou pendant la vente.

Le dispositif d'influence antivol étant fixé sur l'envers de la griffe, d'une part l'opération de fixation est simple, et d'autre part le dispositif antivol est automatiquement dissimulé puisque la griffe est par principe fixée de façon à être vue de l'endroit. Il est avantageux de fixer la griffe à l'article de manière à rendre l'envers de la griffe sensiblement inaccessible. Dans ce cas, une fixation relativement rudimentaire entre le dispositif d'influence et la griffe pourra suffire, par exemple par collage.

Suivant un troisième aspect de l'invention, l'article vestimentaire ou analogue, comportant une griffe d'identification fixée à demeure, est caractérisé en ce que sur l'envers de la griffe d'identification est fixé, à demeure, un dispositif d'influence antivol capable d'influencer, par proximité, les moyens détecteurs du genre placé par exemple à la sortie d'un magasin.

On précise à cet égard que le terme article vestimentaire ou vêtement est ici employé dans son sens le plus large, c'est-à-dire qui englobe tout objet susceptible de porter une griffe d'identification, y compris par exemple les serviettes, les chaussures, les couvertures, etc...

Suivant un quatrième aspect de l'invention, l'article d'identification pour vêtement ou analogue, comportant une griffe d'identification, destinée à être fixée à demeure au vêtement ou analogue, est caractérisé en ce qu'à chaque griffe d'identification est fixé un dispositif d'influence capable d'influencer, par proximité, les moyens détecteurs du genre placé par exemple à la sortie d'un magasin.

Les articles d'identification peuvent être reliés en un ruban de griffes successives destinées à être séparées les unes des autres par coupe du ruban.

Suivant un cinquième aspect, l'invention vise une machine pour produire un ruban sur lequel des étiquettes se succèdent selon la longueur du ruban, comprenant :

- des moyens pour faire défiler un premier ruban suivant un premier trajet ; et
- des moyens pour faire défiler sensiblement à la même vitesse un ruban porteur sur lequel adhèrent les étiquettes de type autocollant, suivant un deuxième trajet formant un angle vif à proximité du premier trajet, de manière que le ruban porteur avance vers le premier ruban jusqu'à l'angle vif et qu'à mesure que le ruban porteur franchit l'angle vif, les étiquettes s'en décollent et viennent se poser par leur face collante sur le premier ruban.

Une telle machine est connue d'après le FR-A-1 500 097 (préambule de la rev. 9).

Suivant le cinquième aspect de l'invention, la machine est caractérisée en ce qu'elle comprend des moyens pour détecter sur le premier ruban des repères correspondant à des motifs de griffe d'identification successifs portés par le premier ruban, et pour commander en fonction de cette détection l'avance intermittente du ruban porteur de façon que les étiquettes, qui sont chacune porteuses d'un dispositif d'influence antivol, se placent sur le dos du premier ruban de façon que chaque étiquette se trouve sensiblement au dos d'un motif respectif.

On peut ainsi produire très efficacement l'article d'identification sous forme de ruban du quatrième aspect.

L'exposé de l'invention sera maintenant poursuivi par la description d'exemples de réalisation donnés ci-après à titre illustratif et non limitatif en référence aux dessins annexés, où :

- la figure 1 est une vue partielle d'un vêtement conforme à l'invention, équipé d'un article d'identification ;
- la figure 2 est une vue schématique partielle en coupe du vêtement de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue d'un tronçon d'un ruban porteur sur lequel adhèrent des étiquettes munies chacune d'un dispositif d'influence ;
- la figure 4 est une vue d'un ruban prêt à être découpé en articles d'identification individuels, comportant chacun une griffe et un dispositif d'influence ;
- la figure 5 est une vue de machine de production d'un article d'identification formant un ruban d'articles d'identification individuels ;
- la figure 6 et 7 sont des vues d'un détail du poste de transfert de la machine de la figure 5, à échelle agrandie ;

- la figure 8 est une vue du côté envers du ruban de la figure 4 ; et
- la figure 9 est une vue d'une machine de coupe des articles d'identification individuels à partir de l'article en ruban obtenu avec la machine de la figure 5.

Les figures 1 et 2 illustrent la face intérieure du sommet du dos d'une veste 17 prise comme exemple d'article vestimentaire. Contre cette face intérieure un article d'identification 4 comprenant une griffe d'identification 34 est fixé par une couture périphérique 19 traversant un bord 18 de la griffe 34, replié vers l'intérieur.

Un dispositif d'influence 20 est fixé contre la face envers de la griffe 34 à l'intérieur de la couture périphérique 19. Le dispositif d'influence 20 est donc rendu normalement inaccessible et inamovible par la couture 19, sans que cette dernière ne détériore le dispositif d'influence. En outre, le dispositif d'influence 20 est invisible.

Le dispositif d'influence 20 comprend par exemple un circuit oscillant 100 tel que représenté à la figure 3 comprenant une bobine plate 101 dont les extrémités sont reliées l'une à l'autre par un condensateur 102 en série avec un dispositif de neutralisation 103 analogue à un fusible. Le circuit oscillant 100 est fixé sur une étiquette autocollante 106. A la figure 3, de multiples étiquettes 106 sont représentées adhérant les unes à la suite des autres le long d'un ruban porteur 107. Pour produire un article d'identification 4 comprenant une griffe 34 et un dispositif d'influence 20, on a décollé une étiquette 106 du ruban porteur 107 et on l'a fait adhérer contre la face envers de la griffe 34.

On va maintenant décrire un procédé pour fabriquer un article d'identification de vêtements 1 comprenant une série d'articles d'identification individuels 4 reliés en ruban, puis pour séparer ces articles d'identification individuels les uns des autres.

On part d'un ruban 31 tel que montré sous forme de tronçon à la figure 4, auquel ne sont pas encore fixés les dispositifs d'influence 20. Le ruban 31 a été tissé avec un motif qui se répète régulièrement tout au long de lui-même, ce motif étant ici constitué des lettres A, B, C et D qui surplombent respectivement les lettres E, F, G et H avec dans l'angle supérieur droit un trait transversal 2, ce trait et ces lettres étant de couleur sombre sur un fond clair.

Le ruban 31 est destiné à être coupé à chaque raccord 3 entre deux motifs successifs, indiqué en trait mixte à simple point sur le dessin, afin d'être divisé en griffes 34 d'identification de vêtement (voir figures 1 et 2), chaque griffe étant comprise entre deux raccords 3 successifs.

Le bord supérieur 5 du motif qui se répète sur le ruban 1 est longé par une bande 6 uniforme sur le plan visuel (de couleur claire) dans laquelle contraste le trait 2 (de couleur sombre), la limite inférieure des bandes 6 étant indiquée sur la figure 4 par la ligne 7 en trait mixte à doubles points.

L'ensemble des bandes 6 qui se suivent forme une piste optique de repérage de positionnement, les repères étant formés par les traits 2 qui jalonnent le ruban 31.

Comme chaque trait 2 fait partie du motif qu'il repère, on est sûr qu'il est toujours positionné de la même façon vis à vis de ce dernier.

Le repère 2 est ici un trait qui forme pratiquement une tâche, puisqu'il a une largeur de 3 mm, sa hauteur qui correspond à celle de la bande 6, étant de 5 mm.

La machine représentée à la figure 5 comprend des moyens pour dévider une bobine 108 de ruban 31 de façon que le ruban 31 passe par un poste de transfert d'étiquette 109, un dispositif presseur 111, après quoi le ruban 1, formé du ruban 31 garni d'étiquettes 20, et constituant l'article d'identification en ruban, est repris par une bobine réceptrice 11.

Au poste de transfert 109, le ruban 1 passe avec la face envers tournée vers le haut, et vers des moyens pour faire défiler le ruban porteur 107 de la figure 3 entre une bobine émettrice 113 et une bobine réceptrice 114. Le poste de transfert comprend deux faces de guidage fixes 117 et 118 formant l'une avec l'autre une arête 116. Le ruban 107 est guidé pour suivre la face 117 contourner l'arête 116 en formant un angle aigu, puis suivre la face 113.

La face du ruban 107 qui glisse directement sur l'arête 116 et les faces 117, 118 est la face opposée aux étiquettes 107.

Le long de la face fixe 117 le ruban avance dans le même sens que le ruban 31, c'est à dire vers la droite de la figure 5 dans l'exemple, mais selon une direction inclinée vers le trajet du ruban 31. Après le passage de l'arête 116, qui est proche du trajet du ruban 31, le ruban porteur 107 repart le long de la face 118 parallèlement au ruban 31 et en sens opposé. Comme l'illustrent les figures 6 et 7, le passage du ruban 107 sur l'arête 116 provoque le décollement des étiquettes 106 dont la face collante va ensuite se poser progressivement sur le ruban 31 en mouvement.

Ainsi, après le passage de l'arête 116, le ruban 107 est débarrassé des étiquettes 106.

Le ruban 1 muni des étiquettes 106 passe ensuite entre deux rouleaux dans le dispositif presseur 111 pour conforter le collage, par application d'une pression.

Le poste de transfert 109 comprend encore deux détecteurs photoélectriques 119, 121 placés le long du trajet du ruban 31, face au côté endroit de celui-ci, et avec entre eux un écartement correspondant sensiblement à la longueur d'une étiquette 106.

Normalement, les moyens pour dévider le ruban porteur 107 sont à l'arrêt dans la situation représentée à la figure 6, avec le bord avant d'une étiquette 106 coïncident sensiblement avec l'arête 116. Le ruban 1, 31 est en mouvement continu.

Chaque repère 2 (figure 4) du ruban 31 passe d'abord devant le détecteur 119, et ceci se produit sensiblement au moment où un repère 2 précédent passe sous l'arête 116. Le détecteur 119 déclenche alors, par

l'intermédiaire d'un dispositif de commande 122 et de moyens moteurs 123, l'avance du ruban 107 à une vitesse égale à celle du ruban 1, 31. Ceci provoque le transfert progressif de l'étiquette sur le ruban et griffes 31, comme illustré à la figure 7. L'étiquette se positionne entre les deux futures lignes de coupe 3 du ruban 31 qui coïncident avec les deux repères 2 précités. Quand le repère 2 arrière passe devant le second détecteur 121, ce dernier déclenche l'arrêt des moyens moteurs 123 par l'intermédiaire du dispositif de commande 122.

Le ruban 1 qui s'enroule sur la bobine réceptrice 11 a du côté endroit l'aspect visible à la figure 4 et du côté envers l'aspect visible à la figure 8.

La machine 10 montrée sur la figure 9 comporte des moyens pour recevoir le rouleau 11 produit avec la machine de la figure 5, dévider le rouleau 11 de ruban 1 dans le sens indiqué par une flèche, et pour le faire défiler sur une table 12 avec chaque bande 6 qui passe devant une cellule optique 13 sensible aux contrastes de couleur, de sorte qu'elle peut détecter le repère 2 dans chaque bande 6.

La table 12 et la cellule 13 font partie d'un poste de découpe du ruban 1 à chaque raccord 3, ce poste comportant également un dispositif découpeur 14 ayant une lame 15 qui réalise la découpe en s'abaissant jusqu'à rencontrer une contre-lame montée sur la table 12, le dispositif 14 étant relié à la cellule 13 par une liaison électrique 16.

La cellule 13 et le dispositif 14 sont éloignés d'une distance L qui est prédéterminée en fonction de la longueur normale d'un motif du ruban 1 pour que quand la cellule 13 détecte un repère 2, la lame 15 se trouve juste au-dessus du raccord 3 qui précède (la distance L est légèrement plus grande que la longueur normale d'un motif). La liaison électrique 16 sert à transmettre au dispositif 14 le signal émis par la cellule 13 lorsqu'elle détecte un repère 2. Le dispositif 14 déclenche l'abaissement de sa lame dès qu'il reçoit ce signal, pour couper le ruban 1, afin d'en détacher une griffe 4, comme montré sur la figure 9.

Les griffes 4 sont ensuite cousues de manière classique sur les vêtements tel que 17, des figures 1 et 2.

Le repère 2, du fait qu'il se trouve à l'une des extrémités à motif de la griffe 34, se retrouve porté par l'un des bords repliés 18, et n'est donc plus visible lorsque la griffe est cousue sur le vêtement.

Lors de la vente du vêtement 17, le personnel de caisse neutralise le dispositif d'influence en le soumettant à un champ magnétique suffisant pour faire disjoncter le dispositif de neutralisation 133 et rompre ainsi la continuité du circuit résonant 100.

Si une personne cherche à quitter le magasin sans que le personnel de caisse ait neutralisé le dispositif d'influence 20, cette personne devra en général franchir une barrière d'avertissement dans laquelle le dispositif d'influence influera, par sa présence, sur la valeur de fréquence d'un émetteur de radiofréquence, ce qui déclenchera une alarme.

L'invention est applicable à tous types d'articles vestimentaires au sens le plus large, y compris serviettes, chaussures, couvertures etc.

Les articles d'identification selon l'invention peuvent être fabriqués et vendus à des ateliers de confection sous forme d'articles d'identification individuels 4 tels que produits par la machine 10 (figure 9) ou sous forme d'article en ruban 1 tel que représenté à la figure 4 ou 8.

Suivant les circonstances, on peut placer le repère 2 à un autre emplacement dans la bande 6, par exemple à l'autre extrémité, ou même dans une position intermédiaire ; la bande et le repère peuvent être prévus en bas plutôt qu'en haut ; le repère peut être formé par un trait plus mince, par un simple point ou par une plus grosse tâche suivant les caractéristiques de la cellule optique utilisée ; et le motif peut être porté sur la bande 1 par impression plutôt que par tissage, à la fabrication même du ruban.

L'invention n'est pas limitée aux dispositifs d'influence à radiofréquence, ni aux moyens de neutralisation par rupture d'un circuit.

La pose de l'étiquette 106 pourrait être effectuée grâce à une machine du même genre que la machine 10 de la figure 9, mais avec un poste de pose des étiquettes 106 entre le rouleau de ruban 31 et le poste de découpe.

On pourrait ne coudre la griffe 4 ou vêtement que le long de deux bords opposés, ceci suffirait en général pour rendre le dispositif d'influence 20 invisible et impossible à décoller.

Revendications

1. Procédé pour protéger contre le vol un article vestimentaire ou analogue (17) équipé d'une griffe d'identification, dans lequel on associe à l'article un dispositif antivol (20) capable d'influencer, par proximité, les moyens détecteurs du genre placé par exemple à la sortie d'un magasin, caractérisé en ce que lors d'une étape de confection de l'article vestimentaire ou analogue (17) ou préalable à la confection dudit article (17) on fixe le dispositif antivol (20) à demeure sur l'envers de la griffe d'identification (34) que l'on fixe elle-même à l'article (17).
2. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'on fixe la griffe (34) à l'article de manière à rendre l'envers de la griffe sensiblement inaccessible.
3. Procédé pour produire au moins un article d'identification (1, 4) destiné à des vêtements ou analogues (17), caractérisé en ce qu'on fixe à demeure sur l'envers d'une griffe textile d'identification (34), un dispositif antivol (20) capable d'influencer, par proximité, les moyens détecteurs du genre placé par exemple à la sortie des magasins.

4. Procédé selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'on fixe le dispositif antivol (20) par collage.

5. Procédé selon la revendication 4, caractérisé en ce que pour fixer le dispositif antivol (20) par collage, on part d'un ruban (31) formé de griffes successives, et d'un ruban porteur (107) sur lequel adhèrent des étiquettes autocollantes (106) comprenant chacune un dispositif antivol (20), on détecte sur le ruban de griffes (31) des repères (2) indicateurs de la position des motifs de griffe, et en fonction de la détection de ces repères (2) on déclenche l'avance intermittente du ruban porteur (107) d'étiquettes, par pas d'une étiquette (106), pour qu'à un poste (109) de transfert des étiquettes chaque étiquette (106) soit transférée sur l'envers du ruban de griffes (31) en position coïncidant avec un motif de griffe respectif situé sur l'endroit du ruban de griffes.

6. Procédé selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'au poste de transfert (109), on guide le ruban porteur (107) selon un trajet présentant un angle vif de façon à provoquer le décollement d'une étiquette (106) relativement au ruban porteur (107), et on fait défiler l'envers du ruban de griffes (31) de façon sensiblement adjacente et conjointe à la face collante de l'étiquette (106) en train de se décoller, pour que cette face collante adhère sur l'envers du ruban de griffes.

7. Procédé selon la revendication 5 ou 6, caractérisé en ce qu'à une étape ultérieure on détecte une nouvelle fois les repères (2) pour couper le ruban de griffes (31) selon des lignes transversales (3) passant entre les motifs de griffes et entre les dispositifs antivol (20) successifs de manière à obtenir des articles d'identification individuels (4) comprenant chacun une griffe (34) et un dispositif antivol (20).

8. Procédé selon la revendication 4, caractérisé en ce que pour fixer le dispositif antivol par collage, on achemine un ruban (31) formé de griffes successives (34), et un ruban porteur (107) sur lequel adhèrent des étiquettes autocollantes (106) comprenant chacune un dispositif antivol (20), à un poste de transfert (109), où on guide le ruban porteur selon un trajet présentant un angle vif de façon à provoquer le décollement d'une étiquette (106) relativement au ruban porteur (107), et on fait défiler l'envers du ruban de griffes (31) de façon sensiblement adjacente et conjointe à la face collante de l'étiquette (106) en train de se décoller, pour que cette face collante adhère sur l'envers du ruban de griffes.

9. Machine pour produire un ruban (1) sur lequel des étiquettes se succèdent selon la longueur du ruban, comprenant :

- des moyens (108, 111) pour faire défiler un premier ruban (31) suivant un premier trajet ; et
- des moyens (113, 114, 123) pour faire défiler sensiblement à la même vitesse un ruban porteur (107) sur lequel adhèrent les étiquettes (106) de type autocollant, suivant un deuxième trajet formant un angle vif (116) à proximité du premier trajet, de manière que le ruban porteur (107) avance vers le premier ruban (31) jusqu'à l'angle vif et qu'à mesure que le ruban porteur (107) franchit l'angle vif (116), les étiquettes (106) s'en décollent et viennent se poser par leur face collante sur le premier ruban (31),

caractérisée en ce qu'elle comprend des moyens (119, 121, 122) pour détecter sur le premier ruban (31) des repères correspondants à des motifs de griffe d'identification successifs portés par le premier ruban, et pour commander en fonction de cette détection l'avance intermittente du ruban porteur (107) de façon que les étiquettes, qui sont chacune porteuses d'un dispositif d'influence antivol, se placent sur le dos du premier ruban de façon que chaque étiquette se trouve sensiblement au dos d'un motif respectif.

10. Article vestimentaire ou analogue (17), comportant une griffe d'identification (34) fixée à demeure, caractérisé en ce que sur l'envers de la griffe d'identification (34) est fixé à demeure un dispositif d'influence antivol (20) capable d'influencer, par proximité, les moyens détecteurs du genre placé par exemple à la sortie d'un magasin.
11. Article selon la revendication 10, caractérisé en ce que la griffe (34) est fixée à l'article (1, 4, 17) de manière à rendre l'envers de la griffe sensiblement inaccessible.
12. Article d'identification (4) pour vêtement ou analogue, comportant une griffe d'identification (34) destinée à être fixée à demeure au vêtement ou analogue (17), caractérisé en ce que sur l'envers de la griffe d'identification (34) est fixé un dispositif antivol (20) capable d'influencer, par proximité, les moyens détecteurs du genre placé par exemple à la sortie d'un magasin.
13. Article d'identification (1) selon la revendication 12, caractérisé en ce qu'il fait partie d'un ruban (31) formé d'une succession de griffes d'identification (34), destinées à être séparées les unes des autres par coupe transversale du ruban puis fixées chacune à demeure à un vêtement ou analogue.
14. Article selon la revendication 13, caractérisé en ce que le ruban (31) comporte des repères (2) à intervalle longitudinal correspondant au pas de succes-

sion des griffes (34).

15. Ruban selon la revendication 14, caractérisé en ce que les repères (2) coïncident sensiblement avec des raccords (3) entre des motifs successifs appartenant chacun à l'une des griffes (34).
16. Article selon l'une des revendications 10 à 16, caractérisé en ce que le dispositif d'influence (20) est fixé à la griffe (34) par collage.
17. Article selon l'une des revendications 10 à 16, caractérisé en ce que le dispositif antivol (20) comporte des moyens (103) permettant de le neutraliser par une influence extérieure.

Patentansprüche

1. Verfahren zum Schutz von mit einem Identifikationsetikett versehenen Bekleidungsartikel o.ä. (17) gegen Diebstahl, bei dem dem Artikel ein Diebstahlsicherungselement (20) zugeordnet wird, das aufgrund seiner Nähe geeignet ist, Detektionseinrichtungen derart, wie sie beispielsweise am Ausgang einer Verkaufsstätte angeordnet sind, zu beeinflussen, **dadurch gekennzeichnet, daß** während eines Konfektionierungsschritts des Bekleidungsartikels o.ä. (17) oder vor der Konfektionierung des Artikels das Diebstahlsicherungselement (20) dauerhaft auf der Rückseite des Identifikationsetiketts (34) befestigt wird, das seinerseits an dem Artikel (17) befestigt wird.
2. Verfahren nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das Etikett (34) an dem Artikel in der Weise befestigt wird, daß die Rückseite des Etiketts im wesentlichen unzugänglich wird.
3. Verfahren zur Herstellung wenigstens eines für Bekleidungsstücke o.ä. (17) bestimmten Identifikationsartikels (1, 4), dadurch gekennzeichnet, daß auf die Rückseite eines textilen Identifikationsetiketts (34) dauerhaft ein Diebstahlsicherungselement (20) befestigt wird, das aufgrund seiner Nähe geeignet ist, Detektionseinrichtungen derart, wie sie beispielsweise am Ausgang von Verkaufsstätten angeordnet sind, zu beeinflussen.
4. Verfahren nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß das Diebstahlsicherungselement (20) durch Klebung befestigt wird.
5. Verfahren nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß zum Befestigen des Diebstahlsicherungselements (20) durch Klebung von einem aufeinanderfolgende Etiketten bildenden Band (31) und von einem Tragband (107) ausgegangen wird, auf dem

jeweils ein Diebstahlsicherungselement (20) aufweisende selbstklebende Aufkleber (106) kleben, daß auf dem Etikettenband (31) die Position von Motiven der Etiketten charakterisierende Marken (2) detektiert werden und daß in Abhängigkeit von der Detektion dieser Marken (2) eine intermittierende Vorbewegung des Tragbandes (107) für die Aufkleber in der Schrittweite eines Aufklebers (106) gestartet wird, so daß an einer Übergabestation (109) für die Aufkleber jeder Aufkleber (106) auf die Rückseite des Etikettenbandes (31) in einer Position transferiert wird, die mit dem auf der rechten Seite des Etikettenbandes befindlichen jeweiligen Etikettenmotivs zusammenfällt.

6. Verfahren nach Anspruch 5, dadurch gekennzeichnet, daß an der Übergabestation (109) das Tragband (107) auf einer Bahn geführt wird, die einen scharfen Winkel derart bildet, daß die Ablösung eines Aufklebers (106) von dem Tragband (107) bewirkt wird und daß die Rückseite des Etikettenbandes (31) so geführt wird, daß sie im wesentlichen benachbart und zusammenfallend mit der klebenden Seite des Aufklebers (106) bei dessen Ablösungsbewegung verläuft, so daß die klebende Seite auf der Rückseite des Etikettenbandes klebt.

7. Verfahren nach Anspruch 5 oder 6, dadurch gekennzeichnet, daß in einem späteren Schritt ein weiteres Mal die Marken (2) detektiert werden, um das Etikettenband (31) entlang von transversalen Linien (3) abzuschneiden, die zwischen den aufeinanderfolgenden Etikettenmotiven und den Diebstahlsicherungselementen (20) verlaufen, um individuelle Identifikationsartikel (4) zu erhalten, die jeder ein Etikett (34) und ein Diebstahlsicherungselement (20) aufweisen.

8. Verfahren nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß zur Befestigung des Diebstahlsicherungselements durch Aufkleben ein aufeinanderfolgende Etiketten (34) bildendes Band (31) und ein Tragband (107), auf dem jeweils ein Diebstahlsicherungselement (20) aufweisender selbstklebender Aufkleber (106) klebt, zu einer Übergabestation (109) geführt werden, wo das Tragband auf einer einen scharfen Winkel ausbildenden Bahn derart geführt wird, daß die Ablösung eines Aufklebers (106) von dem Tragband (107) bewirkt wird, und daß die Rückseite des Etikettenbandes (31) im wesentlichen benachbart und zusammenfallend mit der klebenden Seite des Aufklebers (106) bei dessen Ablösungsbewegung bewegt wird, so daß die klebende Fläche auf der Rückseite des Etikettenbandes klebt.

9. Maschine zur Herstellung eines Bandes (1), auf dem entlang seiner Länge Aufkleber aufeinander-

folgen, mit

- einer Einrichtung (108, 111) zur Bewegung eines ersten Bandes (31) auf einer ersten Bahn; und
- einer Einrichtung (113, 114, 123) zur Bewegung eines Tragbandes (107), auf dem selbstklebende Aufkleber kleben, mit im wesentlichen derselben Geschwindigkeit auf einer zweiten Bahn, die in der Nähe der ersten Bahn einen scharfen Winkel (116) bildet, derart, daß sich das Tragband (107) gegen das erste Band (31) in dem scharfen Winkel bewegt und daß mit zunehmendem Überschreiten des scharfen Winkels (116) durch das Tragband (107) sich die Aufkleber (106) ablösen und sich mit ihrer klebenden Seite auf das erste Band (31) auflegen,

dadurch gekennzeichnet, daß sie eine Detektionseinrichtung (119, 121, 122) zur Detektion von Marken auf dem ersten Band, die Motiven von aufeinanderfolgenden und auf dem ersten Band getragenen Identifikationsetiketten zugeordnet sind und zur Steuerung in Abhängigkeit von dieser Detektion eines intermittierenden Vorschubs des Tragbandes (107) aufweist, derart, daß die Aufkleber, die jeweils ein Diebstahlsicherungs-Beeinflussungselement tragen, sich auf dem Rücken des ersten Bandes so anordnen, daß sich jeder Aufkleber im wesentlichen auf der Rückseite eines zugehörigen Motivs befindet.

10. Bekleidungsartikel o.ä. (17) mit einem dauerhaft befestigten Identifikationsetikett (34), **dadurch gekennzeichnet, daß** auf der Rückseite des Identifikationsetiketts (34) dauerhaft ein Diebstahlsicherungs-Beeinflussungselement (20) befestigt ist, das geeignet ist, durch seine Nähe Detektionseinrichtungen derart, wie sie beispielsweise am Ausgang einer Verkaufsstätte angeordnet sind, zu beeinflussen.

11. Artikel nach Anspruch 10, dadurch gekennzeichnet, daß das Etikett (34) an dem Artikel (1, 4, 17) derart befestigt ist, daß seine Rückseite im wesentlichen unzugänglich ist.

12. Identifikationsartikel (4) für Bekleidungsstücke o.ä. mit einem Identifikationsetikett (34), das zur dauerhaften Befestigung am Bekleidungsstück o.ä. (17) vorgesehen ist, **dadurch gekennzeichnet, daß** auf der Rückseite des Identifikationsetiketts (34) ein Diebstahlsicherungselement (20) befestigt ist, das aufgrund seiner Nähe geeignet ist, Detektionseinrichtungen derart, wie sie beispielsweise am Ausgang einer Verkaufsstätte angeordnet werden, zu

beeinflussen.

13. Identifikationsartikel (1) nach Anspruch 12, dadurch gekennzeichnet, daß er Teil eines Bandes (31) ist, das eine aufeinanderfolgende Reihe von Identifikationsetiketten (34) bildet, die dazu bestimmt sind, durch transversale Schnitte des Bandes vereinzelt und dann jeweils dauerhaft auf einem Bekleidungsstück o.ä. befestigt zu werden.
14. Artikel nach Anspruch 13, dadurch gekennzeichnet, daß das Band (31) Marken (2) in einem longitudinalen Abstand aufweist, die dem Abstandsschritt der aufeinanderfolgenden Etiketten (34) entspricht.
15. Band nach Anspruch 14, dadurch gekennzeichnet, daß die Marken (2) im wesentlichen mit den Verbindungen (3) zwischen zwei aufeinanderfolgenden Motiven, die jeweils auf einem der Etiketten (34) erscheinen, zusammenfallen.
16. Artikel nach einem der Ansprüche 10 bis 15, dadurch gekennzeichnet, daß die Beeinflussungseinrichtung (20) auf dem Etikett (34) durch Klebung befestigt ist.
17. Artikel nach einem der Ansprüche 10 bis 16, dadurch gekennzeichnet, daß das Diebstahlsicherungselement (20) eine Einrichtung (103) aufweist, die seine Neutralisierung durch äußere Einflüsse ermöglicht.

Claims

1. A method for protecting against theft a clothing article or the like (17) which is equipped with an identification label, wherein there is coupled to the article an anti-theft device (20) capable of influencing, by proximity, the detecting means of the type placed, for example, at the exit of a shop, characterized in that during a stage in the making up of the clothing article or the like (17) or prior to the making up of said article (17) the anti-theft device (20) is fixed permanently to the reverse side of the identification label (34) which is itself fixed to the article (17).
2. A method according to claim 1, characterized in that the label (34) is fixed to the article in such a way as to make the reverse side of the label substantially inaccessible.
3. A method of producing at least one identification article (1, 4) intended for garments or the like (17), characterized in that there is permanently fixed to the reverse side of a fabric identification label (34),

an anti-theft device (20) capable of influencing, by proximity, the detecting means of the type placed for example at the exit of shops.

- 5 4. A method according to one of claims 1 to 3, characterized in that the anti-theft device (20) is fixed by gluing.
- 10 5. A method according to claim 4, characterized in that, in order to fix the anti-theft device (20) by gluing, the process starts with a tape (31) formed of successive labels, and with a carrier tape (107) on which adhere self-adhesive stickers (106) each comprising an anti-theft device (20), marks (2) indicating the position of the label patterns are detected on the labels tape (31) and, as a function of the detection of these marks (2) the intermittent feed of the label carrier tape (107) is triggered, in steps of one sticker (106), so that in a sticker transfer station (109), each sticker (106) is transferred onto the reverse side of the labels tape (31) in a position coinciding with a respective label pattern located on the front side of the labels tape.
- 15 6. A method according to claim 5, characterized in that, in the transfer station (109), the carrier tape (107) is guided along a path having a sharp angle in order to cause the detachment of a sticker (106) with respect to the carrier tape (107) and the reverse of the patterns tape (31) is made to progress along a path substantially adjacent to and in unison with the adhesive face of the sticker (106) in the process of being detached, so that this adhesive face adheres to the reverse side of the labels tape.
- 20 7. A method according to claim 5 or 6, characterized in that, in a subsequent step, the marks (2) are again detected in order to cut the patterns tape (31) along transverse lines (3) passing between the label patterns and between the successive anti-theft devices (20) in order to obtain individual identification articles (4) each comprising a label (34) and an anti-theft device (20).
- 25 8. A method according to claim 4, characterized in that in order to fix the anti-theft device by gluing, a tape (31) formed of successive labels (34) and a carrier tape (107) on which adhere self-adhesive stickers (106), each comprising an anti-theft device (20), are routed to a transfer station (109) where the carrier tape is guided along a path having a sharp angle in order to cause the detachment of a sticker (106) with respect to the carrier tape (107) and the reverse side of the patterns tape (31) is made to progress along a path substantially adjacent to and in unison with the adhesive face of the sticker (106) in the process of being detached, so that this adhesive face adheres to the reverse side of the labels
- 30
- 35
- 40
- 45
- 50
- 55

tape.

9. A machine for producing a tape (1) on which stickers succeed one another along the length of the tape, comprising :

- means (108, 111) of causing a first tape (31) to move along a first path; and
- means (113, 114, 123) of causing a carrier tape (107) on which the stickers of the self-adhesive type adhere to move substantially at the same speed along a second path forming a sharp angle (116) close to the first path, in such a way that the carrier tape (107) move towards the first tape (31) up to the sharp angle and such that as the carrier tape (107) passes over the sharp angle (116), the stickers (106) become detached from it and are applied by their adhesive face to the first tape (31),

characterized in that it comprises means (119, 121, 122) for detecting on the first tape (31) marks (2) corresponding to successive identification labels patterns carried by the first tape, and for controlling, as a function of this detection, the intermittent feed of the carrier tape (107) in such a way that the stickers, each of which carries an anti-theft influence device, are placed on the reverse side of the first tape so that each sticker is substantially positioned on the reverse side of a respective pattern.

10. A clothing article or the like (17) comprising a permanently fixed identification label (34), characterized in that on the reverse side of the identification label (34) there is permanently fixed an anti-theft influence device (20) capable of influencing, by proximity, the detecting means of the type placed, for example, at the exit of a shop.

11. An article according to claim 10, characterized in that the label (34) is fixed to the article (1, 4, 17) in such a way as to make the reverse side of the label substantially inaccessible.

12. An identification article (4) for garment or the like, comprising an identification label (34) intended to be fixed permanently to the garment or the like (17), characterized in that on the reverse side of the identification label (34) there is fixed an anti-theft device (20) capable of influencing, by proximity, the detecting means of the type, for example, placed at the exit of a shop.

13. An identification article (1) according to claim 12, characterized in that it belongs to a tape (31) formed of a succession of identification labels (34), intended to be separated from one another by transverse cutting of the tape and then each permanently fixed to

a garment or the like.

14. An article according to claim 13, characterized in that the tape (31) comprises marks (2) at longitudinal intervals corresponding to the succession pitch of the labels (34).

15. A tape according to claim 14, characterized in that the marks (2) substantially coincide with joins (3) between successive patterns each belonging to one of the labels (34).

16. An article according to one of claims 10 to 15, characterized in that the influence device (20) is fixed to the label (34) by gluing.

17. An article according to one of claims 10 to 16, characterized in that the influence device (20) comprises means (103) making it possible for it to be neutralized by an external influence.

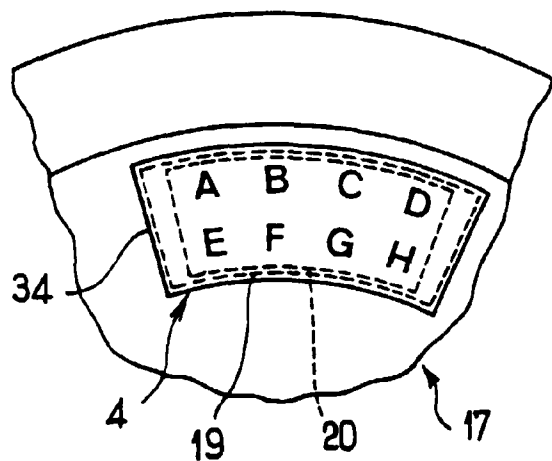


FIG. 1

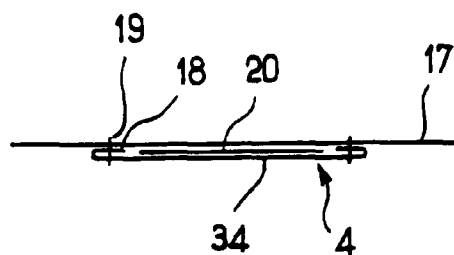


FIG. 2

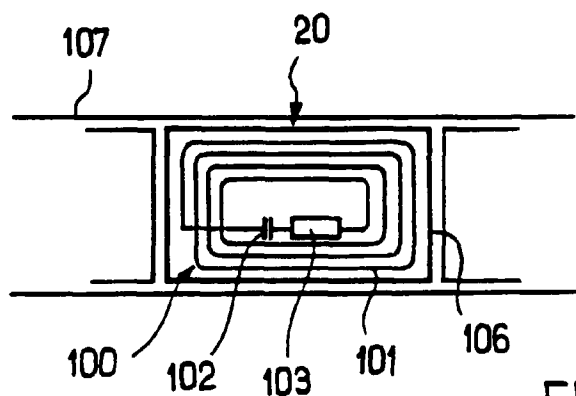


FIG. 3

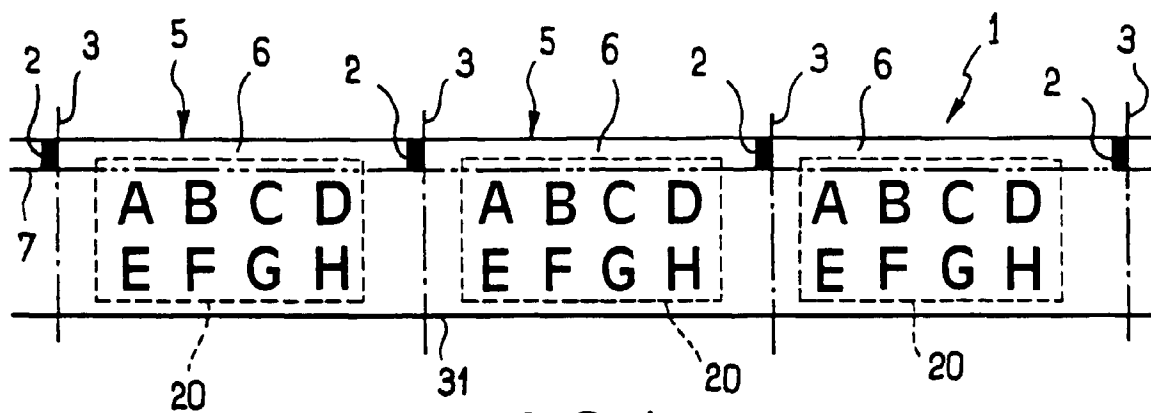


FIG. 4

